

CHIFFRES CLÉS DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

ANNÉE 2015

LUXEMBOURG, LE 7 NOVEMBRE 2016

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

1. Les fournisseurs d'électricité¹

Sur le **marché de détail de l'électricité**, 10 entreprises d'électricité ont été actives au Luxembourg: 7 sur le marché résidentiel (Offre de produits aux clients particuliers) et 10 sur le marché non résidentiel (Offre de produits aux clients professionnels, c.-à-d. les sites industriels, les administrations, etc...).

Fournisseurs autorisés – TOTAL	26
Fournisseurs effectivement actifs sur le marché luxembourgeois	18
Fournisseurs actifs sur le marché de détail	10
→ dont 7 sur le marché résidentiel:	Eida S.A.
	Electris par Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s.
	Enovos Luxembourg S.A.
	LEO (Luxembourg Energy Office) S.A.
	NordENERGIE S.A.
	Steinergy S.A.
	Sudstrom S.à r.l. et Co S.e.c.s.

TABLEAU 1 – LISTE DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ

¹ **Le fournisseur** achète l'énergie nécessaire à l'approvisionnement de ses clients auprès de centrales de productions et sur les marchés de gros de l'énergie et la revend sous forme de produits adaptés aux différents besoins de ses clients. A cet effet, le fournisseur signe un contrat de fourniture avec le client sur base duquel il l'approvisionne en énergie d'une qualité et à un prix convenu. Le fournisseur facture l'énergie consommée par le client.

2. Les gestionnaires de réseau²

L'acheminement de l'énergie électrique à travers le système électrique se fait par des réseaux de transport et des réseaux de distribution. Les réseaux de transport à très haute tension assurent l'acheminement de l'énergie sur de grandes distances et entre les pays, tandis que les réseaux de distribution à haute, moyenne et basse tension servent à connecter les consommateurs et producteurs au système électrique. Au Luxembourg, le réseau de transport est exploité par le gestionnaire de réseau de transport (GRT) Creos Luxembourg S.A. qui est également gestionnaire de réseau de distribution (GRD) sur la majeure partie du territoire luxembourgeois. Quatre communes³ disposent, chacune, de leur propre gestionnaire de réseau de distribution. Finalement, il existe encore un gestionnaire de réseau industriel (GRI) qui achemine l'électricité vers des sites industriels dans le sud du pays à partir des réseaux de transport belge et français.

Le tableau reprend les gestionnaires de réseau, le nombre de raccordement d'utilisateurs au réseau⁴ et l'envergure des infrastructures :

Fonction	Gestionnaire de réseau	Nombre de raccordements	Longueur du réseau en km
GRT	Creos Luxembourg S.A.	1	130
GRD	Creos Luxembourg S.A.	295 849	10 352
	Ville de Diekirch		
	Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s.		
	Ville d'Ettelbruck		
	Sudstrom S.à.r.l. & Co S.e.c.s.		
GRI	Sotel Réseau et Cie S.e.c.s	13	125
TOTAL		295 863	10 607

TABLEAU 2 – LISTE DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU

² Le gestionnaire de réseau achemine l'électricité depuis les sites de production jusqu'aux lieux de consommation, pour le compte des fournisseurs. L'acheminement de l'énergie se fait par câbles électriques.

³ Diekirch, Ettelbruck, Esch-sur-Alzette (Sudstrom), Mersch (Hoffmann Frères).

⁴ Utilisateur du réseau : toute personne physique ou morale alimentant le réseau ou desservie par le réseau, en ce compris les consommateurs, les fournisseurs et les clients grossistes.

3. Importations

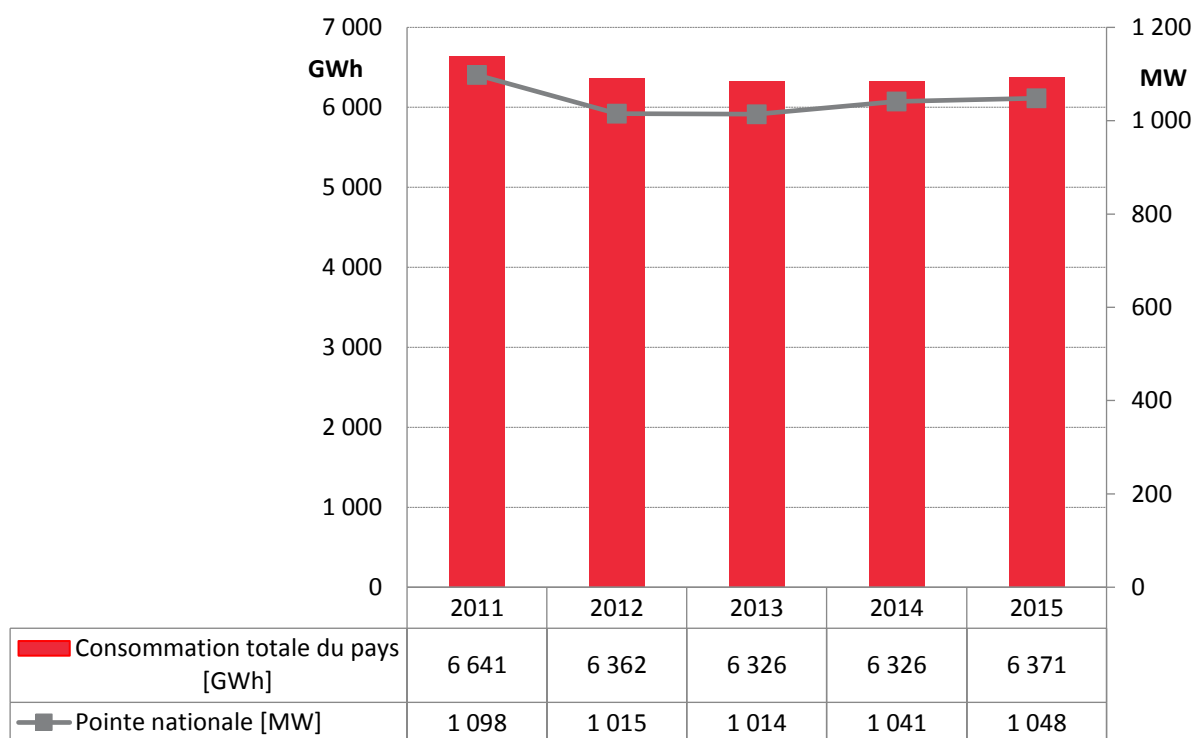
Etant donné la faible capacité des centrales de production électrique raccordées aux réseaux luxembourgeois, le Luxembourg continue à importer la majeure partie de son électricité, principalement en provenance de l'Allemagne comme le réseau de transport est interconnecté avec le réseau de transport allemand.

Volume [GWh]	2011	2012	2013	2014	2015
Belgique	1 320	1 039	940	185	256
France	0	0	297	1 118	1 054
Allemagne	4 244	4 159	4 137	4 152	4 248
TOTAL	5 563	5 197	5 374	5 455	5 557

TABLEAU 3 – IMPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

4. La consommation et la puissance de pointe nationale

En 2015, la consommation totale du pays ainsi que la pointe nationale ont légèrement augmenté par rapport à 2014.



GRAPHIQUE 1 – CONSOMMATION ET POINTE NATIONALE

5. Volume d'énergie fournie aux consommateurs

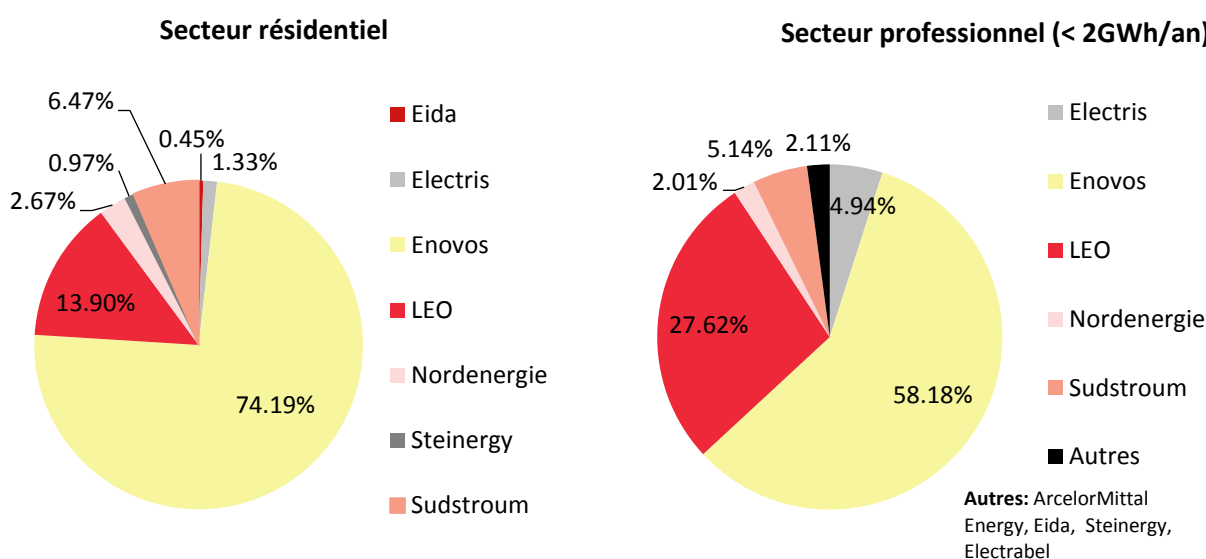
Le tableau et le graphique donnent une indication de l'importance relative des différents segments du marché de détail (résidentiels, professionnels et industriels⁵).

	Volume d'énergie fournie (en GWh)					Nombre de clients
	2011	2012	2013	2014	2015	2015
Résidentiels	895	907	913	914	914	231 985
Professionnels	1 901	1 485	1 637	1 585	1 607	61 833
Industriels	3 965	3 996	3 914	3 756	3 847	210

TABLEAU 4 – VOLUME D'ÉNERGIE FOURNIE AUX CONSOMMATEURS

6. Parts de marché des fournisseurs d'électricité

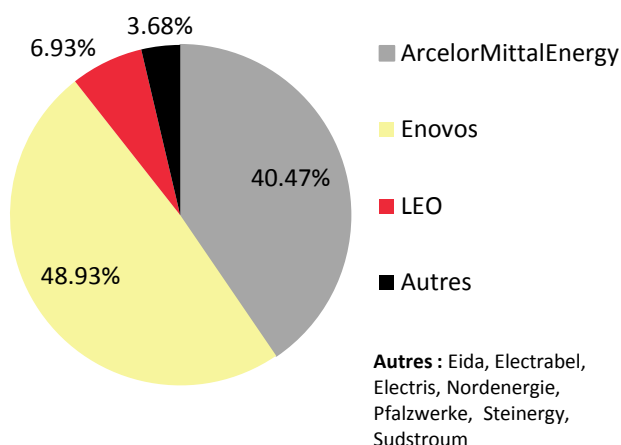
Les parts de marché des fournisseurs d'électricité en fonction du volume d'énergie fournie aux clients résidentiels, professionnels et industriels sont repris dans le Graphique.⁶



⁵ Est considéré comme « client industriel » un client final dont la consommation annuelle dépasse 2 GWh.

⁶ Compte tenu du fait que l'analyse est réalisée sur base des entités juridiques, la concentration réelle du marché est plus élevée en cumulant les parts de marché des entreprises faisant partie d'un même groupe (Enovos Luxembourg, LEO S.A., Nordenergie S.A., Steinergy S.A.), ceci surtout sur le secteur résidentiel et le secteur des PME.

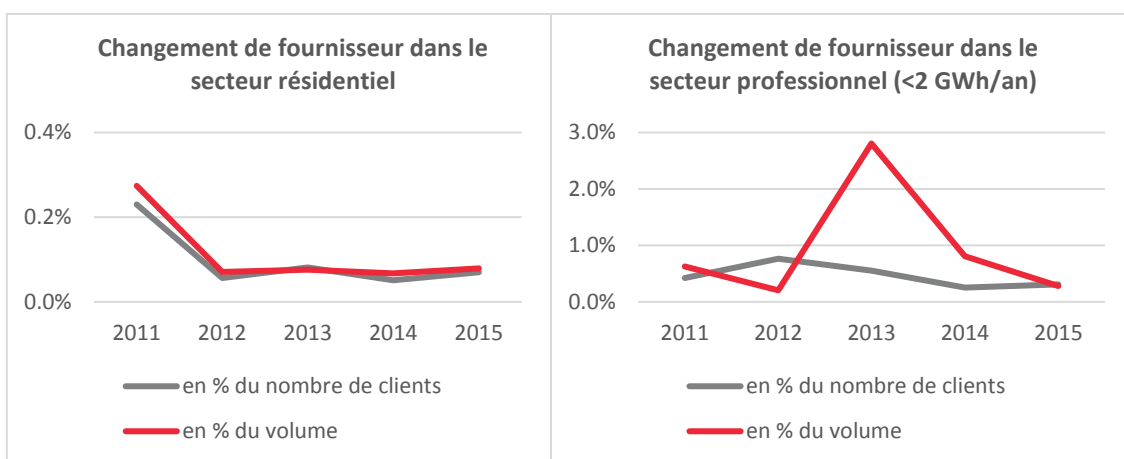
Secteur industriel (> 2 GWh/an)

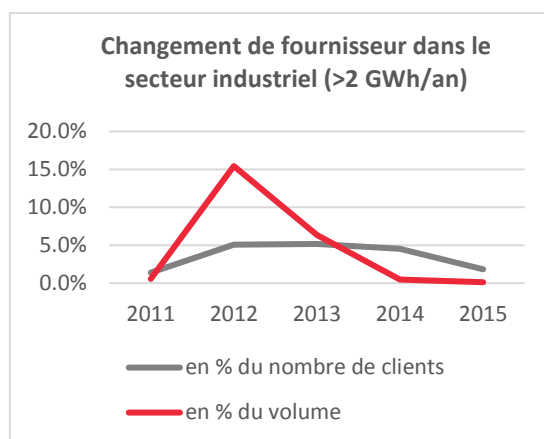


GRAPHIQUE 2 – PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ

7. Taux de changement de fournisseur d'électricité

En 2015, 357 consommateurs ont changé de fournisseur, toutes catégories de clients confondues. Le taux de changement de fournisseur a été de 0,2 % en termes de volume et de 0,1 % en termes de nombres de clients. Les graphiques ci-après donnent une indication des taux de changement en termes de volume et en termes de nombre de clients dans les segments respectifs du marché de détail.





GRAPHIQUE 3 – CHANGEMENTS DE FOURNISSEUR PAR SECTEUR

8. Production (nette), puissance installée et nombre de centrales

En 2015, le Luxembourg couvre 20,5% de la consommation nationale par la production nationale et 6,7% par la production basée sur les sources d'énergies renouvelables (hydroélectrique, éolienne, biogaz, photovoltaïque⁷, biomasse, incinération de déchets⁸). Le solde est couvert par les importations nettes à concurrence de 79,5 %.

La capacité de production totale installée⁹ s'est élevée à 728 MW en 2015, contre 727 MW en 2014.

Source d'énergie / Technologie de production	Production nette d'électricité [GWh]	Puissance installée [MW]	Nombre de centrales
gaz naturel	838	480	134
hydroélectrique	91	34	33
éolienne	102	64	54
biogaz	62	12	34
photovoltaïque	104	116	5 979
biomasse	24	4	2
incinération de déchets	89	17	1
TOTAL	1 309	728	6 237

TABLEAU 5 – PRODUCTION NETTE D'ÉLECTRICITÉ PAR SOURCE D'ÉNERGIE

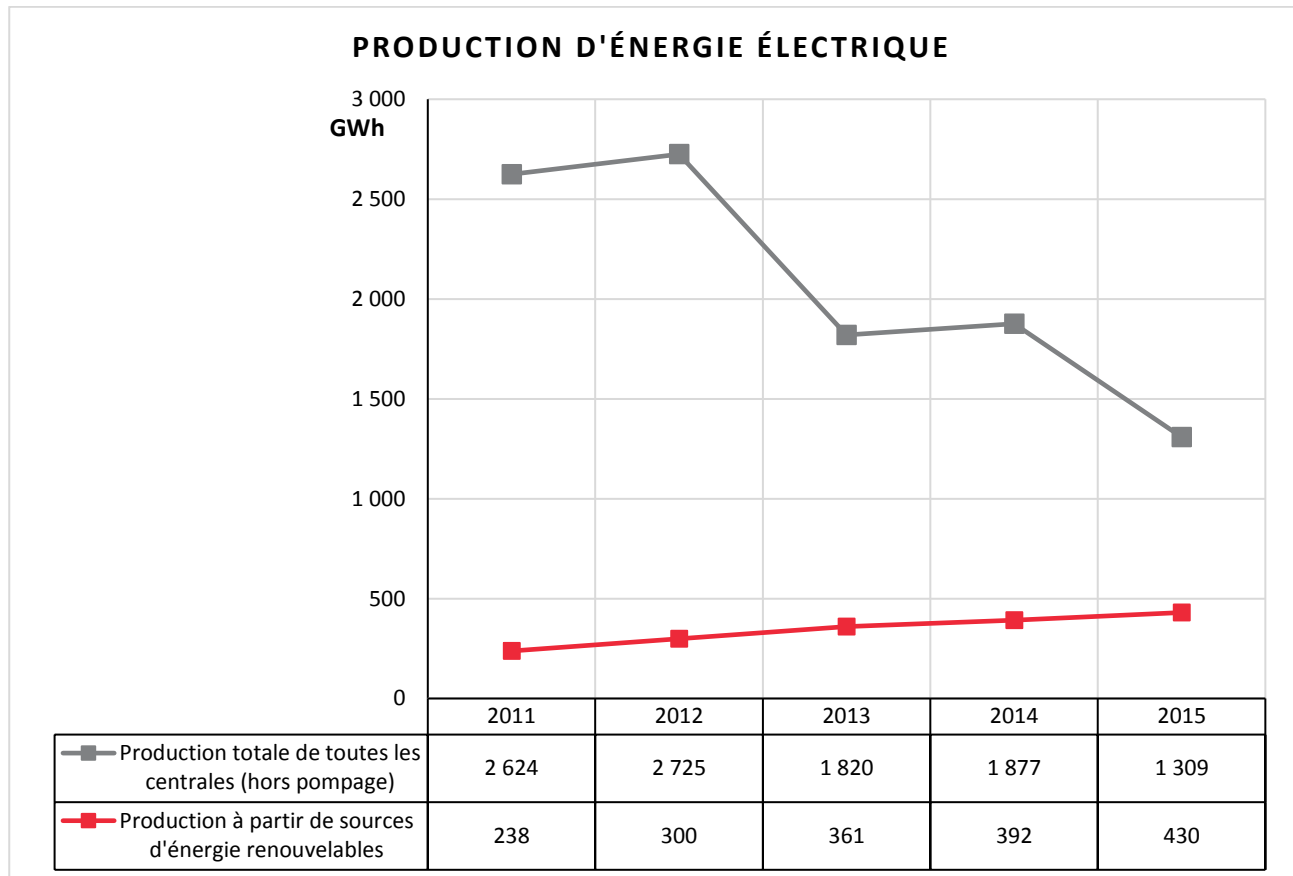
⁷ Pour les centrales photovoltaïques le nombre de centrales correspond au nombre de contrats existants entre les producteurs et les gestionnaires de réseaux, tels que reçus par l'Institut en date du 1^{er} juillet de chaque année.

⁸ L'énergie électrique nette renouvelable injectée par l'usine d'incinération SIDOR dans le réseau s'élève à 48 GWh. Ceci présente une part énergétique renouvelable de 54% de la production de la centrale.

⁹ Hormis la centrale de pompage de Vianden (1 296 MW) qui est directement raccordée au réseau de transport allemand.

9. Evolution de la production totale¹⁰ et de la production d'énergie renouvelable

La baisse de la production d'électricité est principalement due au changement du régime de fonctionnement de la centrale TGV (turbine gaz-vapeur) d'Esch-sur-Alzette.

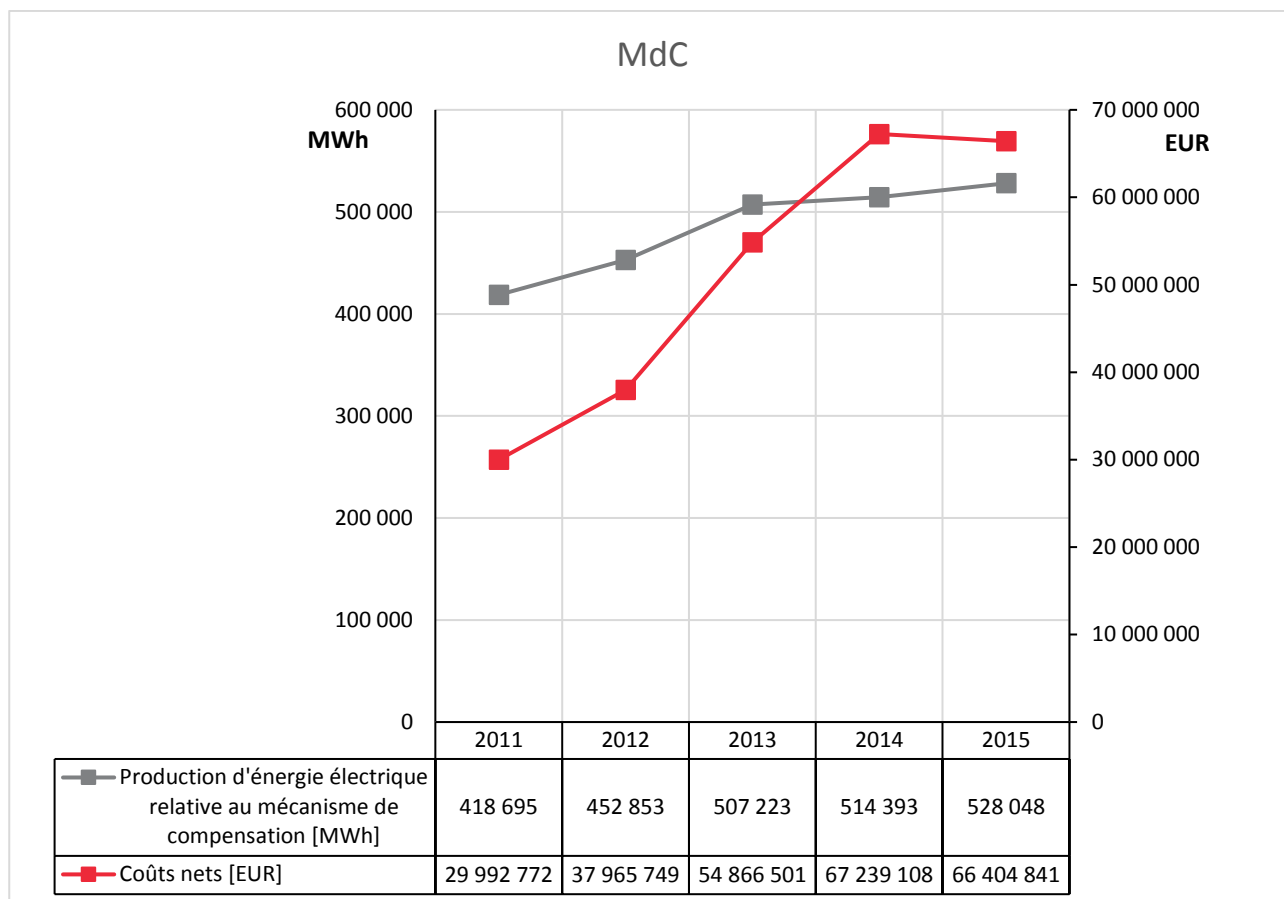


GRAPHIQUE 4 – PRODUCTION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ ET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

10. Mécanisme de compensation – Production d'électricité subventionnée et coûts nets associés

Le mécanisme de compensation (MdC) sert à répartir équitablement entre les consommateurs les coûts des subventions accordées aux producteurs d'électricité en vertu des contrats de rachat conclus entre producteurs et gestionnaires de réseaux dans le cadre de la production électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération.

¹⁰ Hormis la centrale de pompage de Vianden (1 296 MW) qui est directement raccordée au réseau de transport allemand.



GRAPHIQUE 5 – PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SUBVENTIONNÉE ET COÛTS NETS ASSOCIÉS

Le tableau fournit la répartition de la production et des subventions entre les différentes sources d'énergie ou technologies de production pour l'année 2015.

Source d'énergie / Technologie de production	Production [GWh]	Coûts des subventions [€]
gaz naturel	260	27 236 065
hydroélectrique	2	104 922
éolienne	82	3 566 840
biogaz	57	6 290 002
photovoltaïque	102	27 355 462
biomasse	24	1 851 549
TOTAL	528	66 404 841

TABLEAU 6 – RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SUBVENTIONNÉE PAR SOURCE D'ÉNERGIE

11. Interruptions dans le réseau de distribution

Le tableau renseigne sur le nombre d'interruptions dans le réseau de distribution et sur les indicateurs des interruptions non-planifiées, à savoir le SAIDI et le SAIFI¹¹.

	2013	2014	2015
Total des interruptions	1120	1324	1317
→dont interruptions non-planifiées	513	516	566
SAIFI (non-planifié)	0.3	0.3	0.4
SAIDI (non-planifié)	21.6	18.5	22.8

TABLEAU 7 – INTERRUPTIONS

Le **SAIFI**, qui caractérise la fréquence d'interruption à un point de raccordement, est pour l'année 2015 de 0,4 interruptions par année et par point de raccordement.

Le **SAIDI**, qui caractérise la durée moyenne des interruptions par point de raccordement, est pour l'année 2015 de 22,8 minutes par année et par point de raccordement.

La hausse du SAIFI et du SAIDI indique que les interruptions ont impacté les consommateurs plus souvent et pour une durée plus longue qu'en 2014.

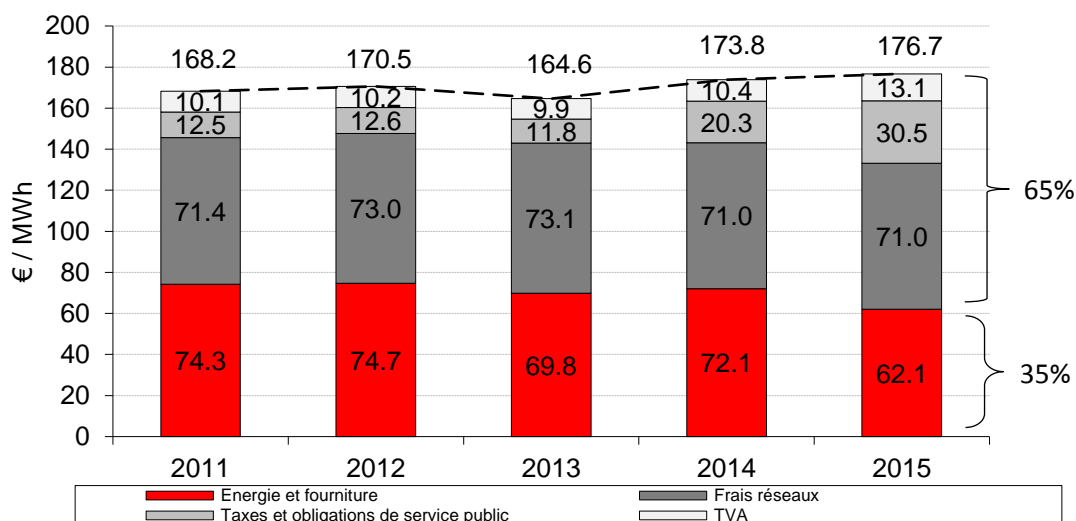
12. Le prix de fourniture intégrée¹² de l'électricité pour le client résidentiel

En 2015, le client résidentiel moyen (4000 kWh/an) a payé 176,7 €/MWh (c'est-à-dire 0,1767 €/kWh) pour la fourniture intégrée de l'électricité. Ceci revient à une charge annuelle de 707 € (soit 59 € par mois) pour une consommation moyenne d'électricité.

Les prix offerts aux clients résidentiels ont augmenté légèrement en 2015 par rapport à 2014, malgré la forte diminution de la composante Energie et fourniture par rapport à l'année 2014. La hausse s'explique par la hausse de la contribution au mécanisme de compensation et de la TVA en 2015.

¹¹ Pour la détermination du SAIDI et du SAIFI, les événements «force majeure», «réseau en amont» et «réseau en aval» du chapitre 1.3.2 point 4 du règlement E11/26/ILR ne sont pas considérés.

¹² La fourniture intégrée comprend, en plus de l'approvisionnement en énergie, toutes les autres prestations nécessaires à l'acheminement de l'énergie jusqu'au point de fourniture du client, notamment les prestations concernant l'accès aux réseaux et à leur utilisation.



GRAPHIQUE 6 – PRIX DE LA FOURNITURE INTÉGRÉE DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LE CLIENT RÉSIDENTIEL

13. Investissements dans les réseaux de transport et de distribution d'électricité

Afin de soutenir le développement économique du pays et de faire face à la croissance permanente de la population, des investissements réguliers dans les réseaux sont indispensables pour maintenir un niveau de sécurité et de qualité d'approvisionnement adéquat. Par ailleurs, la modernisation des réseaux pour les rendre plus « intelligents » et aptes à gérer des flux de plus en plus variables, nécessite des investissements en équipements de mesure, de surveillance et de télécommande.

en Million €	2013	2014	2015
Transport	12,8	21,2	17,9
Distribution	101,1	95,6	86,3

TABLEAU 8 – INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

14. Revenus maximaux autorisés par l'Institut

Le revenu maximal autorisé d'un gestionnaire de réseau correspond au niveau du chiffre d'affaires que le gestionnaire de réseau est autorisé à réaliser moyennant les tarifs d'utilisation du réseau et les tarifs accessoires prélevés auprès des utilisateurs du réseau.

en Million €	2013	2014	2015
Transport	21,1	21,2	21,7
Distribution	141,1	152,1	150,6
TOTAL	162,3	173,4	172,2

TABLEAU 9 – REVENUS MAXIMAUX AUTORISÉS PAR L'ILR

Explications complémentaires

La libéralisation du marché a introduit la concurrence au niveau de la fourniture de l'électricité. Cela signifie que chaque consommateur dispose du droit de choisir son fournisseur d'électricité et de conclure un contrat de fourniture avec le fournisseur de son choix. La création d'un marché intérieur de l'énergie, décidée au niveau européen, doit notamment contribuer à l'émergence de prix compétitifs, l'amélioration de la qualité des services rendus et à plus de la transparence dans les marchés de l'énergie.

Par ailleurs, l'ouverture des marchés a entraîné le principe de la séparation des différentes activités. En fait, il a été arrêté que les activités dites « compétitives » soient séparées de celles qui continuent à avoir un caractère « monopolistique ». Ainsi, les fonctions de production et de fourniture sont séparées de celles de transport et de distribution. D'une part, les activités de production et de fourniture d'électricité et de gaz naturel sont soumises à la concurrence (activité libéralisée). D'autre part, les activités de réseau (le transport et la distribution de l'énergie, c'est-à-dire, l'acheminement de l'énergie depuis les sites de production jusqu'aux lieux de consommation) restent un monopole ceci pour éviter une multiplication de réseaux. C'est pourquoi les tarifs pour l'utilisation du réseau sont régulés et approuvés par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Tableaux

TABLEAU 1 – LISTE DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ	1
TABLEAU 2 – LISTE DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU	2
TABLEAU 3 – IMPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ	3
TABLEAU 4 – VOLUME D'ÉNERGIE FOURNIE AUX CONSOMMATEURS	4
TABLEAU 5 – PRODUCTION NETTE D'ÉLECTRICITÉ PAR SOURCE D'ÉNERGIE	6
TABLEAU 6 – RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SUBVENTIONNÉE PAR SOURCE D'ÉNERGIE	8
TABLEAU 7 – INTERRUPTIONS	9
TABLEAU 8 – INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	10
TABLEAU 9 – REVENUS MAXIMAUX AUTORISÉS PAR L'ILR.....	10

Graphiques

GRAPHIQUE 1 – CONSOMMATION ET POINTE NATIONALE	3
GRAPHIQUE 2 – PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ	5
GRAPHIQUE 3 – CHANGEMENTS DE FOURNISSEUR PAR SECTEUR	6
GRAPHIQUE 4 – PRODUCTION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ ET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE.....	7
GRAPHIQUE 5 – PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SUBVENTIONNÉE ET COÛTS NETS ASSOCIÉS.....	8
GRAPHIQUE 6 – PRIX DE LA FOURNITURE INTÉGRÉE DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LE CLIENT RÉSIDENTIEL.....	10